

autres prisonniers cette démarche de compassion ; & les Seigneurs n'ayant pas pû fléchir la clémence du Roi , quoi qu'ils lui eussent présenté une Adresse à ce sujet ; Le Lord Northdale étoit à la veille d'avoir la tête tranchée , lorsque la Comtesse son épouse , ayant eû la permission de lui aller rendre les derniers adieux , lui donna ses habits , & sous ce déguisement il se sauva de la Tour , sans qu'on ait sçu l'endroit où il s'étoit réfugié ; quoi qu'on ait fait publier une récompense de mille livres sterlings , à qui indiqueroit l'endroit où l'on pourroit le reprendre.

*Celles du
Comte de
Carnwath.*

VI. Le Comte de *Carnwath* réduisit sa réponse à avouer qu'il étoit criminel de ce dont la Chambre l'accusoit , mais qu'il espéroit de trouver grace auprès du Roi , sur la réputation qu'il avoit d'être un *Prince très-clement* , ainsi que ses Generaux à Preston lui en avoient donné leur parole d'honneur ; & que la même certitude lui avoit été confirmée dans sa prison : qu'ainsi il n'avoit aucune raison à alleguer pour justifier son crime : mais qu'il supplioit humblement les deux Chambres d'interceder en sa faveur.

*Raisons du
Baron
Nairn, alle-
guées pour
avoir grace.*

VII. Le Baron *Guillaume Nairn* est le sixième des Seigneurs compris dans la procédure dont nous donnons ici l'extrait. Dans ses réponses du 3. Janvier , & dans le discours qu'il fit devant ses Juges le 20. Février , il suivit la route des autres Seigneurs dont on vient de parler , sur ce qu'on l'avoit convaincu , que c'étoit la plus courte pour arriver au point de *grace* & de *clémence* , qu'il attendoit du Roi. Pa mi les raisons particulières qu'il mêla aux generales , il dit , que quoique